
DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT PAR LA SOCIETE EASYVISTA DE SES PROPRES ACTIONS

Noisy-le-Grand, France, le 30 juin 2020

Cadre juridique du programme de rachat d'actions

Le programme de rachat d'actions propres s'inscrit dans le cadre des dispositions légales applicables et de l'autorisation conférée au conseil d'administration conformément à la cinquième résolution approuvée par l'assemblée générale mixte d'EasyVista du 26 juin 2020.

La mise en place du présent programme résulte d'une délibération du conseil d'administration de la Société en date du 29 avril 2020.

Objectifs du programme de rachat d'actions

Les objectifs du programme de rachat d'actions mis en œuvre en application de la cinquième résolution de l'AGM visent à :

- assurer la liquidité des actions de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité à conclure avec un prestataire de services d'investissement, conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- honorer des obligations liées à des programmes d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés et dirigeants de la Société ou des sociétés qui lui sont liées ;
- remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le respect des pratiques de marché admises par l'autorité des marchés financiers ;
- annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées, ou
- plus, généralement, d'opérer dans tout but qui viendrait à être autorisé par la loi ou toute pratique de marché qui viendrait à être admise par les autorités de marché, étant précisé que, dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué,

Modalités du programme de rachat d'actions

Caractéristiques des titres pouvant faire l'objet d'un rachat : actions ordinaires de la Société admises aux négociations le marché d'Euronext Growth à Paris sous le code ISIN FR0010246322- ALEZV

Part maximale du capital : 10 % du capital de la Société pendant la durée du programme

Prix unitaire d'achat maximum : 150 € (hors frais et commissions), sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

Montant maximal des fonds destinés à la réalisation du programme : 2 M€ nets de frais sur la base du prix unitaire d'achat maximum et du nombre d'actions pouvant être rachetées dans le cadre du programme.

Durée du programme de rachat : 18 mois à compter du 26 juin 2020, soit jusqu'au 26 décembre 2021.

Prochain communiqué financier :

Chiffre d'affaires du T2 2020, le 22 juillet 2020

À propos d'EasyVista

EasyVista est un éditeur mondial de solutions de Service Management et de Self-Help destinées à automatiser de manière intelligente la gestion des services délivrés aux collaborateurs comme aux clients des entreprises. En s'appuyant sur la puissance d'une plateforme ITSM et des technologies de Self-Help, IA et Micro Apps, EasyVista propose aux organisations une expérience utilisateur augmentée et contextualisée ; permettant ainsi une digitalisation des processus métiers, une réduction des coûts opérationnels et une amélioration de la satisfaction clients.

Aujourd'hui, EasyVista permet à plus de 1 500 entreprises à travers le monde d'accélérer le changement en leur donnant les moyens de mieux servir leurs employés et leurs clients dans de nombreux secteurs d'activité, tels que les services financiers, la santé, l'enseignement supérieur, les technologies, le secteur public, la grande distribution, l'industrie etc.



ALEZV

**EURONEXT
GROWTH**

Contacts

EASYVISTA

Amélie Aliasghari

aaliasghari@easyvista.com

01 55 85 91 13

NewCap

Communication financière

et relations investisseurs

Louis-Victor Delouvrier /

Emmanuel Huynh

easyvista@newcap.eu

01 44 71 98 53